20 rue Voie Chanteraine 51520 Recy
Tel : 03 26 65 18 00
Email : supportclient@marnebeton.fr
Web : www.marnebeton.fr

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

TEH
86 AV ROGER SALENGRO
BP 21

51430 Tinqueux

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/09/2026	F01260900405	412066	F01260900405	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	**206610 - Bezanne**					
PJDEC3S330	DESACTIVE 0/6.3GUD/4/10GIVET	6	M3	212.50	1,275.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	6	UN	1.50	9.00	20 %
506	TAXE CARBONE	6	UN	1.50	9.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	6	UN	4.00	24.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	6	UN	3.02	18.12	20 %

Mode de réglement : VIREMENT

Echéance : 15/11/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,335.12 €
Total TVA :	267.02 €
Total TTC :	1,602.14 €
RESTE A PAYER :	1,602.14 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260900405	F01260900405	30/09/2026	412066	TEH

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 206610 Bezanne						
21/09/2026	004421136	412066	PJDEC3S330	DESACTIVE 0/6.3GUD/4/10GIVET	6	M3
21/09/2026	004421136	412066	552	ECO-PARTICIPATION	6	UN